

Chers amis producteurs et productrices de lait, chers sympathisants,

Ces derniers temps, on entend de plus en plus que le marché serait en voie de rétablissement. À écouter les laiteries et les transformateurs, on pourrait croire que tout serait revenu à la normale. Les syndicats agricoles, la distribution et des pans entiers du monde politique reprennent en chœur ce refrain optimiste. Alors quoi ? L'EMB serait-il simplement alarmiste ?

Depuis l'ouverture du stockage privé, c'est comme si tous les problèmes du monde avaient disparu. La presse agricole parle d'un « rétablissement perceptible » et de « tendances positives ». Certains collègues voient d'ailleurs d'un bon œil qu'un « concurrent » de plus ferme son exploitation et continuent à produire à qui mieux mieux. Et, heureusement, nous pouvons de nouveau voyager. Nous, les agriculteurs et agricultrices, n'avons même pas besoin de décaler nos deux à trois semaines de vacances bien méritées.

Je suis surpris de la rapidité avec laquelle on croit pouvoir nous calmer. Il suffit pourtant de jeter un coup d'œil sur les prix du lait. En de nombreux endroits, ils sont déjà passés en dessous de la barre symbolique des 30 centimes, qu'il faut comparer à environ 45 centimes de coûts totaux de production. Les stocks, qui augmentent de semaine en semaine, exercent une pression supplémentaire sur les prix. Dans certains pays, les contingents de fromage sont épuisés depuis les premières semaines. À cela s'ajoute que de très nombreuses exploitations souffrent de gros manques de liquidités. La plupart n'ont plus d'autre option que d'aller voir leur banquier, pour autant qu'on leur accorde encore un crédit. Bien que tout cela ressemble à tout sauf à un « rétablissement », les chantages de l'apaisement ne faiblissent pas.

À l'EMB, nous continuerons de faire entendre notre position haut et fort. Tant que les prix seront en chute libre, mais qu'on continuera de produire allègrement sans instrument de gestion de crise efficace au niveau européen, nous ne serons pas revenus à la normale. Seule une réduction des volumes de lait peut nous permettre de sortir de la situation que nous traversons actuellement. C'est le message que nous portons, unis et forts de nos 21 organisations membres dans 16 pays. Nous ne sommes pas alarmistes, au contraire. Avec notre Programme de responsabilisation face au marché, nous apportons une contribution constructive au débat sur l'efficacité des solutions. En effet, sans baisse de la production, les problèmes perdureront encore longtemps et une exploitation laitière après l'autre devra mettre la clé sous la porte.

À l'EMB, nous nous engageons solidairement pour les éleveurs laitiers européens. Nous devons préserver nos exploitations familiales, surtout à l'aune des nouvelles stratégies de développement durable de la Commission européenne. Chaque ferme compte. Pour qu'elles survivent, elles ont toutefois besoin de prix à la production qui couvrent tous leurs coûts ainsi qu'un salaire équitable. Nous n'aurons une agriculture durable que si celle-ci prend en compte le bien-être des agriculteurs, des consommateurs et de la société.

Bulletin de l'EMB juillet/août 2020

- Rapport prix-coût en Allemagne presque au niveau de la crise de 2016
- Faute de ministres courageux : la crise du marché du lait s'aggrave, les politiques ne font rien
- L'expérimentation de l'affichage de l'origine du lait et de la viande prolongée jusqu'en 2021
- Des informations actuelles d'Allemagne
- Directive nitrates : des informations sur les pays
- Interview avec Adrien Lefèvre, vice-président de FaireFrance
- Les éleveurs laitiers suisses se font escroquer une fois de plus

Contact

EMB - European Milk Board asbl

Rue du Commerce 124
B-1000 Brussels

Phone.: +32 - 2808 - 1935

Fax: +32 - 2808 - 8265

office@europeanmilkboard.org

www.europeanmilkboard.org

Si, cette fois encore, nous ne devons pas être entendus, nous nous verrons contraints de porter nous-mêmes à nouveau notre message à Bruxelles. Il y a quelque temps déjà que nos tracteurs n'ont plus foulé le sol de la capitale de l'Europe.

Erwin Schöpges, président de l'European Milk Board (EMB)

Rapport prix-coût en Allemagne presque au niveau de la crise de 2016

@ EMB / BAL

*Les résultats actuels de l'étude sur les coûts de production du lait en Allemagne montrent clairement le manque à gagner auquel font face les producteurs et productrices de lait, avec une part non couverte des coûts de l'ordre de 30 %. Les coûts de production – **situation actuelle d'avril 2020** – se montaient à 46,76 ct/kg alors que le prix payé aux producteurs et productrices de lait était de 32,68 ct/kg. Il manquait donc à ces derniers 14,08 centimes par kilogramme de lait produit. Ces chiffres proviennent de l'étude trimestrielle sur les coûts de production en Allemagne, réalisée par le BAL (Büro für Agrarsoziologie und Landwirtschaft). Avec les chiffres d'avril 2020, le calcul des coûts de production du lait a été adapté aux dernières données*

RICA de 2018.

Les coûts de production du lait de près de 47 ct/kg en moyenne sont principalement dus aux effets des années de sécheresse depuis 2018. Comme dans les années 2012/13, l'évolution des coûts ainsi qu'un prix du lait faible, inférieur à 33 ct/kg, plongent le secteur dans une crise des prix à la production. Le rapport prix-coût atteint presque le niveau de crise de 2016.

Évolution des coûts de la production laitière en Allemagne

Vous trouverez ici l'évolution des coûts de la production laitière en Allemagne de 2014 à avril 2020.

Rapport prix-coût (part non couverte des coûts)

Le rapport prix-coût illustre la mesure dans laquelle le prix du lait couvre les coûts de production. En avril 2020, le prix du lait n'a permis aux producteurs de couvrir que 70 % de leurs coûts de production ; la part non couverte des coûts est donc de 30 %.

Le graphique ci-dessous illustre ce déficit depuis 2014.

Indice laitier MMI

L'indice MMI montre l'évolution des coûts de la production laitière. En avril 2020, l'indice MMI avait une valeur de 113. En d'autres termes, les coûts de production des exploitations laitières ont augmenté de 13 % par rapport à l'année de référence 2015 (2015=100).

Voyez ci-dessous l'évolution de l'indice MMI dans le temps :

Nouveau : étude sur les coûts de production du lait bio

Depuis novembre 2019, une étude sur les coûts de production du lait bio en Allemagne est également disponible

(période : de 2011 à la campagne laitière la plus récente). Vous trouverez les résultats [ici](#) (en allemand, version française bientôt disponible).

Étude sur les coûts de production de six des principaux pays producteurs de lait

Une étude sur les coûts de production est aussi effectuée régulièrement dans cinq autres pays. Ici aussi, les résultats révèlent que le prix que reçoivent les producteurs de lait ne leur permet pas de couvrir leurs coûts de production.

Les résultats de l'étude sur les coûts de production du lait en Allemagne, en Belgique, au Danemark, en France, au Luxembourg et aux Pays-Bas en 2017 est disponible [ici](#).

Manque à gagner chronique dans la production laitière – comment y remédier ?

L'European Milk Board propose d'ancrer dans la législation un instrument de gestion de crise capable d'agir contre le déficit chronique dans la production laitière. Le Programme de responsabilisation face au marché (PRM) permet d'observer les signaux du marché et d'y réagir par un ajustement de la production.

Lisez [ici](#) une brève description du Programme de responsabilisation face au marché (PRM) de l'EMB.

Contexte : Dans le cadre de l'étude « Combien coûte la production de lait ? », réalisée pour le compte de l'European Milk Board et de MEG Milch Board, le BAL (Büro für Agrarsoziologie und Landwirtschaft) a procédé pour la première fois en 2012 à un calcul des coûts de la production laitière sur l'ensemble du territoire allemand. Ce calcul se base sur les données du Réseau d'information comptable agricole de la Commission européenne (RICA) et du Bureau fédéral allemand de la statistique (Destatis) et il est actualisé sur une base trimestrielle depuis 2014.

[Télécharger](#) fiche descriptive.

Communiqué de presse de l'EMB du 15 juillet 2020

Faute de ministres courageux : la crise du marché du lait s'aggrave, les politiques ne font rien

La situation reste tendue sur le marché du lait. La demande, toujours limitée par la crise du coronavirus, est confrontée à une hausse de 2,8 % de l'offre dans l'ensemble de l'UE par rapport à la même période de l'année précédente. De plus, nous connaissons actuellement un pic saisonnier des livraisons de lait.

© Astrid Sauvage

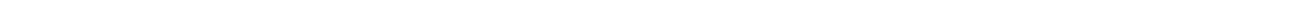
Même si la demande des gros consommateurs et des restaurants est repartie en légère hausse, l'effondrement des exportations continue de poser problème. De nombreuses laiteries allemandes ont donc réduit les prix payés aux producteurs et des baisses supplémentaires sont annoncées pour le mois de mai qui vient de s'achever. À certains endroits, le prix du lait est déjà passé en dessous de la barre symbolique des 30 centimes. À ce prix bien trop bas vient souvent s'ajouter une pénurie de fourrage due à une nouvelle sécheresse.

Dans d'autres pays de l'UE aussi, le prix du lait a baissé de jusqu'à 9 % par rapport au mois précédent. Il est particulièrement bas dans les pays baltes, en Belgique et en Irlande, où il tourne autour de 28 centimes. Les mesures de subvention du stockage privé, adoptées par l'UE pour lutter contre la crise, sont utilisées même si certains pays ont déjà épuisé le contingent autorisé de fromage. En France, les éleveurs laitiers qui réduisent leur production d'un petit pourcentage reçoivent une indemnité de 32 centimes (par litre de lait non produit, ndlr) financée par un fonds de 10 millions d'euros établi par l'organisation interprofessionnelle du pays. Certaines laiteries autrichiennes emploient des systèmes internes pour inciter à la réduction des volumes. À part cela, la possibilité, accordée par la Commission européenne, de planifier les volumes au sein des organisations de producteurs, n'est pas utilisée. L'Allemagne ne fait pas exception à la règle, alors que plusieurs associations de producteurs et laiteries avaient appelé à réduire les volumes de lait. On s'aperçoit que les mesures prises au niveau des entreprises individuelles sont très impopulaires s'il n'y a pas d'indemnisation par l'État et pas de coordination globale, de préférence au niveau européen.

Une conférence des ministres de l'agriculture décevante

De nombreux producteurs de lait avaient placé certains espoirs dans la conférence du 8 mai des ministres de l'agriculture des états fédérés allemands. Elle aurait pu être l'occasion de ramener le marché du lait à l'équilibre en décidant de réduire les volumes, comme cela a déjà été fait au cours des années passées. Les revendications en ce sens, portées par plusieurs associations représentant les agriculteurs, n'ont pas été reprises. Les ministres ont toutefois salué et soutenu à l'unanimité la décision de l'UE de subventionner le stockage privé et ils ont exhorté le secteur laitier à employer la stratégie sectorielle 2030 pour stabiliser le marché, alors que celle-ci ne comprend aucun moyen adapté à cela. On ne sera pas surpris que les ministres de la CDU (conservateurs) et du FDP (libéraux) n'entreprennent rien pour stabiliser le marché. Il est plus décevant que les ministres SPD (sociaux-démocrates) ne fassent rien pour améliorer le niveau de revenu des agriculteurs, alors qu'ils viennent de plaider la cause des travailleurs saisonniers et des employés des abattoirs. Mais que de nombreux ministres de l'agriculture des verts soient complètement revenus sur le soutien persistant qu'ils avaient accordé aux mesures de régulation lors des crises du marché du lait, c'est un coup dur. Nous manquons de ministres courageux, comme les anciens ministres Brunner, Meyer ou Habeck. Lors de cette conférence, leurs collègues en poste ont choisi le camp de l'industrie alimentaire, contre celui des agriculteurs. Pour la ministre fédérale de l'agriculture, Julia Klöckner, c'est une incitation de plus à ne pas agir. Il faut donc que les représentants des agriculteurs, qui militent déjà dans le sens d'une maîtrise des volumes, continuent d'autant plus à maintenir la pression. Comme avec la déclaration commune de l'AbL et de BUND lors de la journée du lait, le soutien de la société dans son ensemble est indispensable.

Extrait d'un article d'Ottmar Ilchmann, président de l'AbL en Basse Saxe, paru dans la revue agricole « Bauernstimme » du 12 juin 2020



L'expérimentation de l'affichage de l'origine du lait et de la viande prolongée jusqu'en 2021

© Pixabay

*Lancée en 2016, l'expérimentation de l'étiquetage de l'origine de la viande et du lait dans les produits transformés a été à nouveau prolongée jusqu'à la fin de l'année 2021. Le **décret** rend obligatoire l'indication de l'origine du lait ainsi que de la viande utilisée en tant qu'ingrédients dans les produits alimentaires*

préemballés.

La Coordination Rurale, qui milite pour la traçabilité intégrale pour l'ensemble des ingrédients des produits agroalimentaires, estime que cette transparence est indispensable afin que les consommateurs aient tous les éléments en main pour choisir le produit qui répond le plus à leurs attentes. La Coordination Rurale (CR) avait d'ailleurs interpellé les consommateurs au cours de l'édition 2018 et 2019 du salon international de l'agriculture avec son

« caddie de la non-traçabilité »

Une expérimentation qui ne va pas assez loin

Aujourd'hui, la réglementation européenne en matière d'indication de l'origine est insuffisante et trop laxiste, car elle ne concerne que certains produits, à savoir les fruits et légumes frais, le vin, le lait et la viande. **Concernant le lait,**

le décret relatif à l'expérimentation n'est applicable qu'à condition que le poids total de l'ingrédient soit de 50 % du produit fini. En d'autres termes, si la part du lait en tant qu'ingrédient ne se trouve qu'à 49 % du poids total du produit, le fabricant n'est pas dans l'obligation de citer son origine. Avec un taux aussi élevé, de nombreux produits sont de fait exclus d'office du giron de ce décret. **Ce taux est selon la Coordination Rurale trop élevé, tous les produits sans exception doivent mentionner l'origine des ingrédients qui les composent, qu'ils soient frais ou transformés et sans limite de seuil.**

Besoin d'étendre la démarche à l'échelle européenne

La mention obligatoire de l'origine sur les étiquettes des aliments permet d'éviter les pratiques commerciales abusives et les falsifications de la part de certains fabricants. Ces déviances mènent parfois à des scandales sanitaires qui menacent la santé publique, et sapent la confiance des consommateurs, de plus en plus méfiants à l'égard de leur alimentation. À cet effet, il est indispensable que le nom du pays d'origine soit obligatoirement indiqué et que les mentions de type « UE », « Hors UE » ou « UE et hors UE » soient proscrites.

Bien qu'imparfaite, cette expérimentation montre cependant qu'il est possible de mettre en place un tel système, contrairement aux déclarations des industriels qui l'ont combattu jusqu'au dernier moment. Au terme de l'expérimentation, la CR espère qu'elle sera mise en place par l'Union européenne pour l'ensemble des plats contenant des denrées agricoles (lait, viande, mais aussi céréales, fruits, légumes...). Il faut que cesse le double langage des industriels qui vantent l'excellence de nos produits pour les produits agricoles bruts en se servant de notre image, et qui, au contraire, s'approvisionnent à bas prix dès qu'ils le peuvent pour les produits transformés.

Sophie Lenaerts, responsable de la section Lait de la Coordination Rurale (CR)

Des informations actuelles d'Allemagne

La date limite des demandes d'aides au stockage privé était le 30 juin 2020. Pour le fromage, le régime a été peu utilisé en Allemagne : fin juin, les entrepôts des laiteries ne renfermaient que 901 tonnes de fromage bénéficiant de subventions publiques. On est loin du contingent de 21 726 tonnes prévu pour l'Allemagne. Le stockage privé pour le beurre et le lait écrémé en poudre a été plus utilisé, avec respectivement 13 368 et 10 025 tonnes.

© EMB

Dans un communiqué commun, le syndicat agricole DBV et l'association des laiteries coopératives IGM (*Interessengemeinschaft genossenschaftliche Milchwirtschaft*) ont fait ce constat : le secteur a coopéré de manière constructive ! Il existe plusieurs hypothèses pour expliquer que le stockage privé ait été si peu employé. L'une d'entre elles est que cette utilisation modeste serait volontaire, afin de tuer dans l'œuf toute discussion sur la nécessité de prendre davantage de mesures de marché (limitation des volumes).

Le marché spot se redresse nettement

Début/mi-mai 2020, le cours de vente du lait ou du lait concentré négociable librement était de 21/22 centimes/kg ; quatre semaines plus tard, on rapporte une hausse de 10 centimes/kg et le marché du lait/lait concentré librement négociable serait, pour ainsi dire, épuisé. Les laiteries qui ont des capacités de production libres pour le beurre, le lait en poudre et le fromage auraient acheté massivement des matières premières à bas prix sur le marché spot. Ils espèrent visiblement dégager des « profits spéculatifs », mais aux frais de qui ? La réponse est simple : sur le dos des éleveurs laitiers dont les laiteries bradent le lait à vil prix !

L'IGM – qui se cache derrière ?

Début 2017, des représentants bénévoles de six grandes laiteries coopératives se sont rassemblés pour former l'IGM ; une septième entreprise les a rejoints depuis. Arla Foods amba, Bayerische Milchindustrie (BMI) eG, Deutsches Milchkontor (DMK) eG, Hochwald EG, Molkerei Ammerland eG, Royal FrieslandCampina UA et Uelzena EG appartiennent à cette plateforme. Tous les représentants de l'IGM occupent des fonctions de premier plan dans les laiteries citées. L'IGM est une organisation de plus dans le sillage de la fédération des coopératives. L'espoir, entretenu par l'ancien ministre fédéral de l'agriculture Christian Schmidt, que la création de l'IGM serait la fondation d'une organisation sectorielle, ne s'est pas concrétisé, les différentes laiteries représentées au sein de l'IGM ayant des intérêts trop divergents.

Les prix payés aux producteurs continuent de baisser

En mai, le prix du lait devrait être en baisse de 2 centimes/kg en moyenne par rapport au mois précédent, pour une fourchette comprise entre 27 centimes/kg et 36 centimes/kg (prix de base/net). Le nombre de laiteries qui payent en dessous du seuil de 30 centimes augmente nettement. La laiterie qui paye 36 centimes est très bien positionnée sur le marché avec des produits de marque, mais la zone de recensement est la région alpine. Une première laiterie a annoncé un prix de 25 centimes/kg pour le lait de juin. L'évolution actuelle du prix du lait vient contredire l'optimisme quant au marché ou les discours lénifiants diffusés par le syndicat agricole DBV et les fédérations de l'industrie laitière.

Hans Foldenauer, porte-parole du BDM (Bundesverband deutscher Milchviehhalter e.V.)

Directive nitrates : des informations sur les pays

© Myriam Zilles, Pixabay

Nous poursuivons notre série sur la Directive Nitrates avec des articles sur la Belgique et l'Allemagne. Celui sur la Belgique explique les limites à la fertilisation et les périodes d'épandage. L'article sur l'Allemagne reprend les principales modifications de la nouvelle version de l'Ordonnance sur les

engrais en vigueur depuis le 1^{er} mai.

La politique des engrais en Belgique

La **Directive Nitrate** est appliquée en Wallonie au travers du Programme de Gestion Durable de l'Azote en agriculture (PGDA) dont le troisième programme d'actions est d'application depuis le 15 juin 2014. Afin de satisfaire à diminuer la pollution des eaux souterraines et de surface par le nitrate d'origine agricole, la Directive Nitrate prévoit une révision du PGDA tous les quatre ans.

Quantités maximales épandables

Sur prairie : La quantité moyenne d'azote organique applicable par an et par hectare de prairie est de maximum **230 kg**. La restitution au sol par les animaux au pâturage est prise en compte dans les apports d'azote organique et total. L'apport annuel d'azote total (organique + minéral) par hectare est de maximum **350 kg**.

Sur terre arable : Sur la rotation (2-5 ans), la quantité moyenne d'azote organique applicable par an et par hectare de terre arable est de maximum **115 kg**. Pour chaque parcelle la quantité maximale d'azote organique applicable est de **230 kg/ha**. L'apport annuel d'azote total (organique + minéral) est de maximum **250 kg/ha**.

En zone vulnérable : En **zone vulnérable**, la quantité **moyenne** d'azote organique apportée par hectare de l'ensemble de l'exploitation (cultures et prairies) ne peut dépasser **170 kg/ha**.

Périodes d'épandage

Les périodes durant lesquelles l'épandage est autorisé dépendent du type d'engrais de ferme utilisé, de la localisation de la parcelle (en zone vulnérable ou non) et de sa destination (terre arable ou prairie). Depuis le 1^{er} janvier 2015, l'épandage de lisier « sous forme de gerbe vers le haut » (buse palette non inversée) avec des tonneaux d'une capacité supérieure à 10 000 litres est interdit.

Depuis 2008, tout agriculteur exploitant au moins 20 % de sa superficie en zone vulnérable est susceptible d'être contrôlé sur la teneur en nitrate dans ses parcelles. Cette teneur est calculée par des mesures d'azote potentiellement lessivable (APL). L'APL correspond au reliquat de nitrate encore présent dans les sols, après récolte, en automne. Le suivi de cette valeur est utilisé comme outil de contrôle de bonne gestion de l'azote en zone vulnérable.

Source : **PROTECT'eau asbl**

Allemagne – les principales modifications dans la nouvelle Ordonnance relative aux engrais

Fin mars, le *Bundesrat*, la chambre haute du parlement allemand, a adopté la nouvelle Ordonnance sur les engrais, qui est entrée en vigueur le 1^{er} mai 2020. Les principales modifications sont listées ci-dessous.

- Abandon de la comparaison des nutriments pour l'azote (N) et le phosphate (P) : la fameuse comparaison des nutriments, qui devait impérativement être effectuée, sera remplacée par un enregistrement très précis et rapide des quantités d'engrais (minéraux, organiques) effectivement épandues.

- Limitation à 80 kg d'azote total/ha de la quantité épanchée pour les engrais organiques liquides sur les surfaces en herbe et les sols arables avec des cultures de plantes fourragères semées jusqu'au 15 mai entre le 1^{er} septembre et le début de la période d'interdiction.
- Allongement de deux semaines (01/12 jusqu'au 15/01) de la période d'interdiction du fumier solide des ongulés ou biongulés et mise en place d'une période d'interdiction des engrais phosphatés (01/12 jusqu'au 15/01).
- Un dépassement des besoins en engrais initialement calculés à la suite de circonstances apparues ultérieurement n'est autorisé que dans la limite des 10 %.
- Augmentation de 1 m à 3 m de la distance sans fertilisation par rapport à un cours d'eau pour les surfaces de plus de 5 % de pente et augmentation à 5 m de la distance sans fertilisation par rapport à un cours d'eau pour les surfaces de plus de 10 % de pente.

Adaptations supplémentaires pour les exploitations dans le périmètre de protection N :

- Réduction de 20 % des besoins en engrais en moyenne pour les surfaces de l'exploitation qui sont exploitées dans le périmètre de protection. Plafond d'azote par parcelle pour l'épandage d'engrais organiques et organo-minéraux à hauteur de 170 kg N par hectare.
- Allongement de deux semaines (du 01/10 au 31/01 ; actuellement du 15/10 au 31/01 au Schleswig-Holstein) de la période d'interdiction pour les surfaces en herbe et pour les cultures fourragères avec plusieurs coupes par an semées jusqu'au 15 mai dans la zone vulnérable.
- Limitation à 60 kg d'azote total/ha de la quantité épanchée pour les engrais organiques liquides sur les surfaces en herbe et les sols arables avec des cultures de plantes fourragères semées jusqu'au 15 mai, entre le 1^{er} septembre et le début de la période d'interdiction.

Bundesverband Deutscher Milchviehhalter e.V. (BDM)

Interview avec Adrien Lefèvre, vice-président de FaireFrance

La crise déclenchée par la pandémie de COVID-19 a également touché le secteur laitier. Adrien Lefèvre, vice-président de FaireFrance et éleveur laitier dans les Ardennes, répond à nos questions.

© FaireFrance

Quelles ont été les répercussions pour la commercialisation du lait équitable FaireFrance ?

Au moment de l'annonce du confinement, les magasins ont été pris d'assaut par les consommateurs. Nous avons eu la chance d'avoir dans ces mêmes magasins nos produits équitables en quantité suffisante. Ces produits de longue conservation, comme le lait et la crème UHT, étaient fortement demandés par les clients qui, à ce moment-là, ne savaient pas combien de temps la situation allait durer. De plus, les produits de la marque FaireFrance ont la particularité d'être intégralement conçus sur notre territoire, ce qui était davantage recherché par des citoyens en quête de relocalisation.

Comment ont évolué les ventes de FaireFrance en cette période hors du commun ?

Sur la période de confinement, nous avons augmenté de 80 % nos ventes de produits équitables FaireFrance comparé à la même période en 2019. Le lait demi-écrémé en brique a été fortement demandé. Nous avons vu une variation moindre sur le lait biologique. Afin de favoriser les plus grosses productions, nous avons fait des choix stratégiques, notamment un changement de palettisation (palettes entières au profit des demi-palettes) et un arrêt temporaire de la production au format « 50 cl ».

Comment les agriculteurs parviennent-ils à gérer cette situation exceptionnelle en plus de leur travail quotidien à la ferme ?

Les agriculteurs de la marque et plus particulièrement ceux qui sont administrateurs ainsi que les salariés se sont réunis lors de multiples réunions de gestion de crise à distance (car provenant tous de différentes régions) pour trouver des solutions rapides, principalement pour résoudre des soucis de livraisons en magasin.

En effet, la crise déclenchée par la pandémie a entraîné quelques complications, notamment en raison du chômage partiel dans le monde des transports avec des délais de livraison qui ont doublé. De plus, des soucis liés à certaines formes de palettisation et certains emballages ont engendré des ruptures temporaires de stock.

À l'heure où la situation est très incertaine par rapport au prix du lait dans tous les pays de l'Europe, le lait équitable peut-il être une solution ?

Oui, le lait équitable devient même dans cette situation exceptionnelle un **véritable outil de gestion de crise**. Les agriculteurs associés de FaireFrance vont bénéficier d'un prix garanti à 45 centimes par litre de lait commercialisé. L'augmentation significative des volumes vendus devient pour nos membres un véritable complément de revenus en plus d'être une parfaite réponse aux attentes des consommateurs-citoyens.

Pensez-vous que ces « consommateurs-citoyens » continueront d'acheter des produits équitables FaireFrance ?

Nous sommes des pionniers dans ce domaine depuis la commercialisation de nos premières briques de lait en 2013 et nous constatons que le nombre de consommateurs de nos produits n'a cessé de grandir. Notre concept est idéal pour garantir une juste rémunération à chaque acteur de la filière. Il est donc, on ne peut plus, durable. De plus, notre initiative répond à un changement de mode de consommation des citoyens qui décident d'acheter davantage de produits locaux ayant du sens au détriment de produits souvent importés et à bas prix. À mes yeux, cette crise ne fera qu'accélérer positivement ces changements de mode de consommation.

Merci, Monsieur Lefèvre, pour cette analyse !

Vanessa Langer, EMB

Les éleveurs laitiers suisses se font escroquer une fois de plus

© Pixabay

Pour la première fois depuis des années, il manque de grandes quantités de beurre en Suisse. Cela s'explique par la hausse de la production de fromage. La production de beurre permettrait certes aux éleveurs d'obtenir un meilleur prix, mais la production de fromage assure une marge de transformation plus

élevée.

La décision est, ici, entre les mains des transformateurs. L'IP Lait a désormais demandé l'importation de 1 000 tonnes de beurre, avec l'accord des transformateurs et de la distribution pour faire augmenter le prix de la matière grasse et donc accorder un prix du lait plus élevé aux agriculteurs. Les prix annoncés pour juillet indiquent bien une légère hausse du prix de base, mais comme les déductions ont été augmentées simultanément, un meilleur prix du

lait demeure un vœu pieux.

La situation est paradoxale : on prélève de l'argent aux éleveurs afin de fournir du beurre suisse à bas prix à l'industrie alimentaire, qui exporte ensuite des produits suisses par camions entiers. À la douane, ces derniers croisent les

poids-lourds qui importent le beurre.

Le syndicat agricole suisse est scandalisé : « La situation actuelle sur le marché du lait de centrale n'est pas tenable ». Même aux plus hauts étages des organisations agricoles, l'impuissance tourne à la colère.

Werner Locher, secrétaire de BIG-M (Bäuerliche Interessengruppe für Marktkampf)

European Milk Board ASBL

Rue de la Loi 155

B-1040 Bruxelles

Tel: +32 (0)2808 1935

Fax: +32 (0)2808 8265

Mail: office@europeanmilkboard.org

Document-URL: <http://www.europeanmilkboard.org/https://www.europeanmilkboard.org/francais/bulletin-juilletaout-2020.html>